



## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 15/12/2021

DLB 2021/484

L'an deux mille vingt et un et le mercredi 15 décembre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la Salle polyvalente Les Baumes, Rue de l'Égalité à LEZIGNAN LA CEBE, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

**Date de la convocation :** 09/12/2021

**Affichage de la convocation :** 09/12/2021

#### **Etaient Présents :**

Gérard ALLARD, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Louis BENTAJOU, Jérôme BONNAFOUX, Jean-Marie BOUSQUET, Didier BRESSON, Olivier BRUN, Sandrine DENIER, Philippe ENJERIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNERI, Evelyne GUY, Blandine LAIRD, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Claude MARCO, Pierre MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Fabrice MAURRAS, Christiane MOTHES, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Gérard PERRIN, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Véronique REY, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Véronique SALGAS, Michel SALLES, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE.

#### **Absents représentés par leur suppléant :**

Jacques CANTAGRILL représenté par Stéphan BOYER, Bertrand GELLY représenté par Pierre ALAUX.

#### **Absents Excusés :**

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Francis FORTE, André FRETAY, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Joséphine GROLEAU, Chantal GUILHOU, Michel GUTTON, Jean-François HIGONENC, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Bruno JULIEN, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Dominique MARCOS, Patrick MARTINEZ, Carole MAUREL, Françoise MEMBRILLA, Bernard MONTAGUD, Philippe NAVARRO, Louis PASCAL, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Christine PRADEL, Françoise QUEUX, Jean-Claude RENAUD, Joël RIES, Armand RIVIERE, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Bernard SAUCEROTTE, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Isabelle SILHOL, Bernadette TAURINES FARO, Jean-Louis THERON, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Claude VISTE.

**Secrétaire de séance :** Pierre MARHUENDA

**Objet :** Mission accessoire confiée à un agent d'une collectivité extérieure

Les possibilités de cumul d'activités des fonctionnaires sont régies par l'article 25 septies de la [loi n° 83-](#)

Ainsi, les fonctionnaires peuvent être autorisés à exercer à titre accessoire une activité auprès d'un organisme public, dès lors que cette activité est compatible avec leurs fonctions, n'affecte pas l'exercice de leur activité principale et ne porte pas atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service.

Parmi les activités exercées à titre accessoire susceptibles d'être autorisées, l'article 6 du décret du 27 janvier 2017 mentionne entre autres l'activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique. Par conséquent, une collectivité a la possibilité de recruter un agent d'une autre collectivité ou d'une autre administration afin d'exercer une activité accessoire pour son compte.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que la direction générale adjointe Administration et Finances est en phase de réorganisation et que la recherche d'optimisation des recettes est un objectif majeur. Pour épauler la DGA du pôle et mettre notamment en œuvre cet objectif en matière de fiscalité, il est proposé une mission d'expertise en appui des actions du service Financier du SICTOM. L'expert recruté, agent de la Ville d'Agde, percevra une rémunération à hauteur de 300 € nets par mois pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Monsieur le Président sollicite du Comité Syndical l'autorisation de confier cette mission accessoire à un agent d'une collectivité extérieure.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,


A l'unanimité,


**AUTORISE** Monsieur le Président à confier cette mission accessoire à un agent d'une collectivité extérieure,

**DECIDE** de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président,  
  
Sébastien FREY



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 17.12.2021  
et de sa publication le 17.12.2021

A Nézignan l'Évêque, le 17.12.2021